

COMMUNE DE LAIGNEVILLE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2015
N° 2015-02

Le jeudi 9 Avril 2015 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe DIETRICH, Maire.

Etaient présents : Mr DIETRICH, Mme CARDON, Mr PICCOLI, Mme TOFFIN, Mr MORENO, Mme BOYART, Mr TIRAND, Mr DEGAUCHY, Mme LAROSE, Mr BAUDOIN, Mme CHAMAND, Mme VUIDEPOT, Mr BARRIER-BOURRIAU, Mr VARLET, Mr DELAPORTE, Mme LAMOUR.

Absents excusés : Mr VIGREUX pouvoir à Mme TOFFIN, Mme GORBESVILLE pouvoir à Mr PICCOLI, Mme MANIEY pouvoir à Mme CHAMAND, Mme COURVOISIER pouvoir à Mr DEGAUCHY, Mme LELONG pouvoir à Mme LAROSE, Mr PADE pouvoir à Mr DIETRICH, Mme DELAPORTE pouvoir à Mme BOYART, Mr CHELLUM pouvoir à Mr DELAPORTE.

Absents : Mmes FRANQUE et AUZOU, Mr DURIEZ.

Mr VARLET a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux

points supplémentaires à l'ordre du jour de la séance du 9 Avril 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

1. NOMINATION DU DIRECTEUR DU CENTRE DE LOISIRS

Suite au décès brutal de Monsieur Jean Marc BLANSTIER et afin de lui rendre hommage, après avoir retracé la carrière de trente années de Monsieur BLANSTIER, Monsieur le Maire demande à l'assemblée et aux membres présents dans le public, de se lever et de respecter une minute de silence.

Par courrier en date du 8 Avril 2015, Madame BLANSTIER Mildred, a déposé sa candidature pour reprendre le poste de Directeur du Centre de loisirs de Laigneville, Considérant que Madame BLANSTIER Mildred est titulaire des diplômes nécessaires pour assurer cette mission, considérant qu'elle occupe déjà les fonctions de directrice du Péri-scolaire et qu'elle a régulièrement assuré le remplacement de Mr BLANSTIER placé en congés pour maladie.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette nomination.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la nomination de Madame BLANSTIER Mildred au poste de Directeur du Centre de Loisirs de Laigneville, à compter du 6 Avril 2015.

Il est précisé que le poste de sous- directeur serait assuré par Mme Amandine DESCAMPS dont les diplômes sont en cours de validation.

2. CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI – CAE)

En application de l'article L5134-20 du code du travail dans le secteur non marchand,
Monsieur

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un contrat initiative emploi, conclu pour un an renouvelable et pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Monsieur le maire rappelle que l'aide de l'état sera versée mensuellement, par l'Agence de Service et de paiement. Le montant de l'aide étant fixé à 70% du SMIC horaire brut sur la base de 24 heures.

L'agent technique recruté aura pour mission l'organisation du travail et l'encadrement du personnel

de service et d'entretien (écoles, cantines, bâtiments communaux).

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote la création de ce poste d'AGENT TECHNIQUE à compter du 4 Mai 2015.

3. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2015

A la majorité le Conseil Municipal approuve le compte rendu de séance en date du 11 février 2015.

Se sont abstenus : Mr DELAPORTE, Mr CHELLUM, Mme LAMOUR

Monsieur DELAPORTE réitère sa demande pour obtenir une copie du budget 2015 et de l'état du FCTVA

Monsieur le Maire confirme que ces documents lui seront remis dès leur validation par la préfecture.

4. REGIME INDEMNITAIRE

Annulation de la délibération du 27/11/2014 approuvant le principe et les modalités d'attribution d'une prime exceptionnelle.

La prime d'intéressement est liée à des fonctions ou à des sujétions particulières et de ce fait elle ne peut être exceptionnelle.

Suite à la demande formulée par Monsieur le Receveur Municipal le 20 février 2015

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la remise gracieuse du montant du reversement des sommes, qui sont demandées aux agents ayant perçus des primes particulières, alors qu'il n'existait aucune délibération et aucun arrêté individuel.

Montant total : **2773.19 €**

Tous les agents concernés ont formulé par écrit une demande de remise gracieuse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette remise gracieuse aux agents concernés pour un montant de 2773.19 €

Dans le but de simplifier l'attribution d'une prime pour travaux dangereux et insalubres aux agents techniques et dont la répartition est très complexe,

Le conseil Municipal à l'unanimité vote la mise en place d'une prime forfaitaire annuelle de 70 € pour le service technique en remplacement des primes particulières versées auparavant, à compter du 1^{er} Avril 2015.

5- ACCUEIL PERISCOLAIRE / SIGNATURE DES M.A.P.A

Par délibération du 19 Décembre 2014, le conseil Municipal à l'unanimité a accepté le plan de financement pour la construction d'un accueil périscolaire.

Nonobstant sa délégation, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'autorisation à signer les marchés suivants :

Contrôleur technique : BUREAU VERITAS 3404.70 € HT

Coordonnateur SPS : LD PILOTAGE 3267.00 € HT

Maîtrise- d'œuvre : ATELIER D'ARCHITECTURE 48 024.00 € HT

Le conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les marchés passés selon la procédure adaptée pour la construction d'un accueil périscolaire.

6- VENTE D'UN TERRAIN

Monsieur et Madame TESSIER Patrick domiciliés à Laigneville : 66 rue Martin Luther King, souhaitent se porter acquéreurs du terrain (espace vert) dans le lotissement « les venelles »,

Parcelle cadastrée AE N° 145 d'une surface d'environ 120 m2.

L'estimation des domaines s'élève à : 1020.00 €

Mr et Mme TESSIER ont confirmé par courrier prendre à leur charge les frais de notaire et de géomètre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote la désaffectation et le déclassement de cette parcelle du domaine public et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette cession.

7- RUE MAUBERTIER : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R

A la demande des services de l'état, il convient de préciser dans le plan de financement le montant des travaux concernant :

*le secteur sécurité routière

*le secteur accessibilité des PMR

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte ce nouveau plan de financement

Secteur « sécurité routière »	100 000.00 € (base plafonnée)	taux 50%	
50 000.00€			
Secteur « accessibilité des PMR)	7874.00 €	taux 40%	3 142.00 €
Part Communale	97 858.00 €		

8- SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE GENERALE POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS.

Dans le cadre de la future installation d'un distributeur automatique de billets (DAB), qui permettra aux administrés de bénéficier d'un service « Retrait d'espèces », il convient

de signer une convention entre la Commune de Laigneville et la Société Générale afin de définir les conditions dans lesquelles la Société générale pourra installer et exploiter un DAB dont elle restera propriétaire sur un emplacement mis à disposition à titre précaire et révocable par la Commune.

Coût estimé : 30 000.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

9 – DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT : REACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE

Le montant de la DGF, est calculé en fonction d'un certain nombre de critères dont la longueur de la voirie communale.

Cette dernière déclarée aux services de la Préfecture doit être réactualisée suite à la rétrocession dans le domaine public communal des VRD du clos « saint Rémi »

Ancienne longueur 29 854 ml

Nouvelle longueur 30 179 ml

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de communiquer ce nouvel élément à la Préfecture de l'Oise

10- DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNAL

EN FONCTIONNEMENT DM n°1

(régularisation du régime indemnitaire après acceptation de la remise gracieuse)

Titre de recette au compte R 6419 (remboursements sur rémunération du personnel)

Mandat au compte 678 (pour annuler le titre) autres charges exceptionnelles

Il faut dégager des crédits de dépenses au 64118 pour en inscrire au 678

+2773.19 € art 678

-2773.19 € art 64118

EN INVESTISSEMENT DM n°2

Sachant que les frais d'étude suivis de travaux peuvent être inscrits en Investissement

OP 110 Rue Maubertier

-2500.00 € art 2151

+2500.00 € art 2031

OP 109 Mise aux norms éclairage public

+1700.00 € art 2033

-1700.00 € art 2135

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les décisions modificatives n°1 et n°2 de l'exécution du budget 2015.

11- RAPPORT ANNUEL (2014) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR LE PARC CHEDEVILLE

Suite à la mise à disposition pour consultation du document en mairie

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le rapport annuel 2014 du parc CHEDEVILLE

Présenté par la Communauté de Communes du Liancourtois « La Vallée dorée »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.